



# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Crown Penetrating Oil 6030</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Code de produit</b>	Item# 1751256
<b>Usage recommandé</b>	Pénétrant à usages multiples
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabriqués ou vendus par:</b>	
<b>Nom de la société</b>	CRC Industries, Inc.
<b>Adresse</b>	885 Louis Dr. Warminster, PA 18974 États-Unis
<b>Téléphone</b>	
<b>Information générale</b>	215-674-4300
<b>Assistance technique</b>	800-521-3168
<b>Service à la clientèle</b>	800-272-4620
<b>Urgence 24 heures (CHEMTREC)</b>	800-424-9300 (US)
<b>Site Web</b>	<a href="http://www.crcindustries.com">www.crcindustries.com</a>

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz comprimé
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Danger par aspiration	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		



**Mention d'avertissement**  
**Mention de danger**

Danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseil de prudence

### Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de protection. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Intervention

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Ne PAS faire vomir. En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

### Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F Toute exposition à une température élevée pourrait faire exploser le contenant.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

### Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucun(e) connu(e).

### Renseignements supplémentaires

Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	60 - 70
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		64742-48-9	10 - 20
1-(1-Méthyl-2-propoxyéthoxy)propan-2-ol		29911-27-1	3 - 5
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy		64742-70-7	3 - 5
dioxyde de carbone		124-38-9	1 - 3
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-71-8	1 - 3

L'identité chimique spécifique et le pourcentage de composition constituent un secret commercial.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Diarrhée. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

---

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Poudres chimiques. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
<b>Matériel/instructions de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est classé comme un polluant de l'eau en vertu de la Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) et ne doit pas contaminer les sols ni pénétrer dans les systèmes d'égouts et d'évacuation qui se déversent dans les cours d'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

---

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Aérosol niveau 3. Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

Les constituants suivants sont les seuls constituants du produit qui possèdent une valeur PEL ou TLV ou autre limite d'exposition recommandée. À ce moment-ci, les autres constituants ne possèdent pas de limites d'exposition connues.

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	9000 mg/m3	
		5000 ppm	
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Brouillard.
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Brouillard.

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	54000 mg/m3	
		30000 ppm	
	TWA	9000 mg/m3	
		5000 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	100 mg/m3	
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire. Des douches oculaires et d'urgence sont recommandées.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection en: Néoprène. Nitrile.
<b>Autre</b>	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
<b>Protection respiratoire</b>	S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Aérosol
<b>Couleur</b>	Ambre clair.
<b>Odeur</b>	Pétrole.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	-85 °C (-121 °F) estimation
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	148.9 °C (300 °F) estimation
<b>Point d'éclair</b>	60.6 °C (141 °F) Setaflash
<b>Taux d'évaporation</b>	Lent.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	0.6 % estimation
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	8.3 % estimation
<b>Tension de vapeur</b>	1775.6 hPa estimation
<b>Densité de vapeur</b>	> 4 (air = 1)
<b>Densité relative</b>	0.81 estimation
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	205 °C (401 °F) estimation
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	79.8 % estimation

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone. Aldéhydes. Cétones. Organic acids.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Diarrhée. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
1-(1-Méthyl-2-propoxyéthoxy)propan-2-ol (CAS 29911-27-1)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg 5340 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg 1475 mg/kg
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
<i>Gaz</i>		
CL50	Rat	470000 ppm, 30 minutes
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5.2 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, 2.5 heures
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<b>Orale</b> DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)		
<b>Aiguë</b> <b>Cutané</b> DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b> DL50	Rat	> 5000 mg/kg
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)		
<b>Aiguë</b> <b>Cutané</b> DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b> DL50	Rat	> 5000 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
<b>Cancérogénicité</b>	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)</b>	
Non réglementé.	
<b>États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes</b>	
Non inscrit.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Si aspiré dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements, peut provoquer une pneumonie chimique, une lésion pulmonaire ou un décès.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1-(1-Méthyl-2-propoxyéthoxy)propan-2-ol (CAS 29911-27-1)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) > 100 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss) > 100 mg/l, 96 heures



Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 1000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss)	> 1000 mg/l, 96 heures
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	> 100 mg/l, 48 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

#### Persistance et dégradation

#### Potentiel de bioaccumulation

##### Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau

1-(1-Méthyl-2-propoxyéthoxy)propan-2-ol 0.87 OECD 107  
0.88 OECD 107

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Le liquide distribué ne fait pas partie de la RCRA sur l'élimination des déchets (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 - 261.33). Empty container can be recycled. Consulter les autorités avant l'élimination. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Non réglementé.

**Emballages contaminés** Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

#### DOT

**Numéro ONU** UN1950  
**Désignation officielle de transport de l'ONU** Aérosols, inflammables, Limited Quantity  
**Classe de danger relative au transport**  
**Classe** 2.1  
**Danger subsidiaire** -  
**Étiquette(s)** 2.1  
**Groupe d'emballage** Sans objet.  
**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Non disponible.  
**Dispositions particulières** N82  
**Exceptions liées au conditionnement** 306  
**Conditionnement autrement qu'en vrac** Aucune  
**Conditionnement en vrac** Aucune

#### IATA

**UN number** UN1950  
**UN proper shipping name** Aerosols, flammable, Limited Quantity  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 2.1  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** Not applicable.  
**ERG Code** 10L  
**Special precautions for user** Not available.

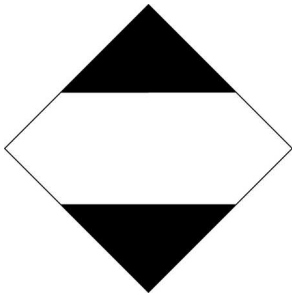
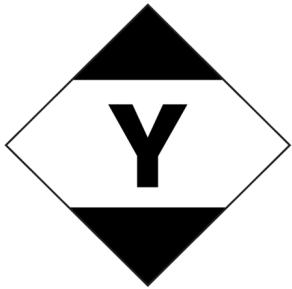


**Other information**

**Passenger and cargo aircraft** Allowed with restrictions.  
**Cargo aircraft only** Allowed with restrictions.

**IMDG**

**UN number** UN1950  
**UN proper shipping name** AEROSOLS, Limited Quantity  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 2.1  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** Not applicable.  
**Environmental hazards**  
**Marine pollutant** No.  
**EmS** F-D, S-U  
**Special precautions for user** Not available.

**DOT; IMDG****IATA**

---

**15. Informations sur la réglementation****Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet**

Non réglementé.

**Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Non inscrit.

**CERCLA Hazardous Substances: Quantité à rapporter**

Non inscrit.

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)** Non réglementé.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger classé** Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)  
Gaz sous pression  
Corrosion cutanée ou irritation cutanée  
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux  
Toxicité pour certains organes cibles (exposition simple ou répétée)  
Danger par aspiration

**SARA 302 Substance très dangereuse**

Non inscrit.

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Oui

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états**

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)

paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)

paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)

paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)

**Proposition Californie 65**

**AVERTISSE** Cancer et Troubles de l'appareil reproducteur - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov)



**Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérogène**

benzène (CAS 71-43-2)

Inscrit : Le 27 février 1987

ETHYLBENZENE (CAS 100-41-4)

Inscrit : Le 11 juin 2004

NAPHTALENE (CAS 91-20-3)

Inscrit : Le 19 avril 2002

**Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/toxine qui nuit au développement**

benzène (CAS 71-43-2)

Inscrit : Le 26 décembre 1997

toluène (CAS 108-88-3)

Inscrit : Le 1er janvier 1991

**Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/toxine qui nuit à l'appareil reproducteur masculin**

benzène (CAS 71-43-2)

Inscrit : Le 26 décembre 1997

**États-Unis Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementation sur les produits de consommation plus sûrs (Rég. sur les codes de la Cal., titre 2, 69502.3, subd. (a))**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)  
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)  
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)

## Règlements sur les composés organiques volatils (COV)

### E.P.A.

**Teneur en COV (40 CFR 51.100(s))** 97.2 %

**Produits de consommation (40 CFR 59, sous-partie C)** Pas réglementé

### State

**Produits de consommation** Ce produit est réglementé comme Pénétrant. Ce produit est conforme aux normes sur l'utilisation dans tous les 50 états.

**Teneur en COV (CA)** 24.1 %

**Teneur en COV (OTC)** 24.1 %

## Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

**Date de publication** 26-Février-2019

**Préparée par** Allison Yoon

**Version n°** 01

**Autres informations** CRC # 575H/1002602

**Avis de non-responsabilité** L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Industries, Inc..